



Accident corporel causé par un tiers

Par **MAMOUNET**, le **18/03/2019** à **10:52**

Bonjour,

Ma mère avait été victime d'un accident causé par des ambulanciers lors d'un transfert le 31 janvier 2018. J'avais déposé une déclaration d'accident causé par un tiers auprès de la CPAM de Nantes.

Sa plaie de jambe qui avait entraînée 19 points de suture s'était aggravée malgré les soins infirmiers prodigués, et elle avait dû être hospitalisée après la mi-février 2018 pour une infection.

Son état général s'est par la suite dégradé et elle est décédée au C.H.U. le 28 mars 2018.

J'ai contacté l'assurance des ambulanciers afin d'obtenir une indemnisation pour tenir compte de la douleur physique et morale subies engendrées par cet accident. Or, 4 mois après leur avoir adressé le dossier médical comme demandé, l'assurance ne se manifeste pas.

A l'inverse, la CPAM avec qui j'étais en relation m'avait informée que l'assurance leur avait demandé le récapitulatif des frais engagés suite à l'accident.

Que puis-je faire ?